



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01006

Numéro SIREN : 814 869 889

Nom ou dénomination : A CORPS PARFAIT

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2017 sous le numéro de dépôt 28034



N° 10937*19

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2017

Désignation de l'entreprise :		Sas A CORPS PARFAIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		14		
Adresse de l'entreprise		79 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94490 ORMESSON-SUR-MARNE		Durée de l'exercice précédent*		0		
Numéro SIRET*						8 1 4 8 6 9 8 8 9 0 0 0 2 6		
						Néant ☐ *		
						Exercice N clos le, 31/12/2016		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*			AB	1 500	AC	750	750
	Frais de développement*			CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires			AF	39 500	AG		39 500
	Fonds commercial (1) 28034			AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles			AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			AL		AM		
	Terrains			AN		AO		
	Constructions			AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	524	AS	41	483
	Autres immobilisations corporelles			AT	7 245	AU	964	6 282
	Immobilisations en cours			AV		AW		
	Avances et acomptes			AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			CS		CT		
	Autres participations			CU		CV		
	Créances rattachées à des participations			BB		BC		
	Autres titres immobilisés			BD		BE		
	Prêts			BF		BG		
	Autres immobilisations financières*			BH	990	BI		990
TOTAL (II)				BJ	49 760	BK	1 755	48 005
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements			BL		BM		
	En cours de production de biens			BN		BO		
	En cours de production de services			BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
	Marchandises			BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*			BX		BY		
	Autres créances (3)			BZ		CA		
	Capital souscrit et appelé, non versé			CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD		CE		
DIVERS	Disponibilités			CF	19 895	CG		19 895
	Charges constatées d'avance (3)*			CH		CI		
TOTAL (III)				CJ	19 895	CK		19 895
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)			CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)			CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	69 654	1A	1 755	67 899
Renvois :		(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise Sas A CORPS PARFAITNéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	369
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	41 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	270
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 080
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	13 280
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	57 530
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	67 899
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	57 530	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas A CORPS PARFAIT

Néant ☐ *

Exercice N

France

Exportations et livraisons
intracommunautaires

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	32 811	FH		FI	32 811
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	32 811	FK		FL	32 811
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	32 812
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	1 249
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	31 978
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	136
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 755
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	2 760
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	37 878
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-5 066
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	5 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	5 500
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	5 500
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	434

Désignation de l'entreprise Sas A CORPS PARFAITNéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	65
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	38 312
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	37 943
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	369
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3		
(14) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4	2 760	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi N° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Pour l'application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

I ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Designation de l'entreprise										Sas A CORPS PARFAIT										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9		1 500						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF		39 500						
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9		KJ		KK		KL									
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1		KM		KN		KO									
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]		M2		KP		KQ		KR									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3		KS		KT		KU		524							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX		5 168							
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA									
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD		2 077							
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ								
	Avances et acomptes								LK		LL		LM								
	TOTAL III								LN		LO		LP		7 770						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T									
	Autres participations						8U			8V		8W									
	Autres titres immobilisés						1P			1R		1S									
	Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U		1V		990							
	TOTAL IV						LQ			LR		LS		990							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG			ØH		ØJ		49 760								
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
						1		2				4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		1 500	D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		39 500	1X							
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY			LZ							
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC									
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF									
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		524	ML							
	Autres immobili- sations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		5 168	MR						
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU		2 077	MX						
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		NA									
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NE			NB							
	Avances et acomptes						NC		ND		NE			NF							
	TOTAL III						IY		NG		NH		7 770	NI							
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7			ØW							
	Autres participations						IØ		ØX		ØY			ØZ							
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C			2D							
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		990	2G							
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		990	2H							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL		49 760	ØM								

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas A CORPS PARFAITNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissements 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise Sas A CORPS PARFAIT										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL	750	EM		EN	750					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	41	QB		QC	41					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE	618	QF		QG	618					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	346	QN		QO	346					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU		QV	1 005	QW		QX	1 005					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN		ØP	1 755	ØQ		ØR	1 755					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW + NY)			NZ				
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

Désignation de l'entreprise **Sas A CORPS PARFAIT**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : Sas A CORPS PARFAIT

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	990	UV		UW	990			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	990	VU		VV	990		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	270		270						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	65		65						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 015		2 015						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	41 900		41 900						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 280		13 280						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	57 530	VZ	57 530					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

A CORPS PARFAIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 79, Avenue du Général de Gaulle
(94490) ORMESSON SUR MARNE
814 869 889 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION **SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **EN DATE DU 30 JUIN 2017**

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours du premier exercice clos le 31 Décembre 2016, d'une durée exceptionnelle de 14 mois, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Pour votre information, les convocations et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été régulièrement adressés.

En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours ayant précédés cette assemblée.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1°- Par assemblée générale extraordinaire en date du 11 Février 2016 :

. le siège social a été transféré de (77330) OZOIR LA FERRIERE, Rue de la Maréchalerie, n° 10 à (94490) ORMESSON SUR MARNE, Avenue du Général de Gaulle, n° 79 à compter rétroactivement du 1er Février 2016.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

. Monsieur Marc VIGUIER a été nommé Directeur Général à compter du 11 Février 2016.

2°- Par assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 22 Avril 2017, Madame Marie-Laure CARILLO a été nommée nouvelle Présidente en remplacement de Madame Marcelle MORTIER, Présidente démissionnaire pour une durée non limitée à compter du 22 Avril 2017.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous mettons tout en œuvre afin de pérenniser l'exploitation et d'améliorer, encore, nos résultats.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société n'a pris, au cours du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016, aucune participation dans des sociétés françaises ou étrangères.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016 :

- . le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 32.811 Euros.
- . le total des produits d'exploitation s'élève à 32.812 Euros.
- . les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 37.878 Euros.

Ces charges se décomposent de la manière suivante :

- Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	1.249 €
- Autres achats et charges externes	31.978 €

- Impôts, taxes et versements assimilés	136 €
- Dotations aux amortissements	1.755 €
- Autres charges	2.760 €

L'effectif salarié moyen s'élève à 0 personne pour le premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016, se solde par un bénéfice net comptable de 369,06 Euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice net comptable du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016 et s'élevant à 369,06 Euros à la « réserve légale ».

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016, ne prennent pas en charge des dépenses, provisions et charges à payer non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

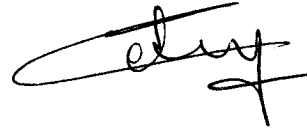
Notre société n'ayant plus de Commissaires aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre Présidente de la société sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

RATIFICATION D'UN ABANDON DE COMPTE COURANT D'ASSOCIE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

Enfin, nous profitons de la présente assemblée générale pour vous demander de bien vouloir ratifier la décision qui a été prise par un associé de faire un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune au titre de l'exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires concernant le premier exercice écoulé et nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées et à donner quitus à la Présidence pour l'exécution de son mandat au titre du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016.

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

A CORPS PARFAIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 79, Avenue du Général de Gaulle
(94490) ORMESSON SUR MARNE
814 869 889 RCS CRETEIL

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net comptable du premier exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2016 et s'élevant à 369,06 Euros à la « réserve légale ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Copie Certifiée Conforme :



Marie-Laure CARILLO